



Seniors



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de venir vivre à la *RESIDENCE SAINTE AGNES* et nous vous en remercions. Nous vous souhaitons la bienvenue. L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective la plus harmonieuse possible.

Ce livret d'accueil qui vient de vous être remis est destiné à vous informer des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel, soignant et administratif, est à votre service et s'engage à répondre au mieux à vos besoins dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne.

Nous savons que votre arrivée dans notre établissement signifie pour vous un grand bouleversement, et peut-être beaucoup d'inquiétudes. Nous chercherons tous, dès votre arrivée et tout au long de votre séjour dans l'établissement, à vous proposer un accompagnement respectueux de vos souhaits et de vos difficultés. Cet engagement est pour nous la traduction concrète de la politique de bientraitance qui est un axe fort de l'accueil des personnes à la Croix-Rouge française. Dans le quotidien, cela signifie que nous chercherons à respecter au mieux vos habitudes de vie, et que nous veillerons à ce que nos échanges et nos interventions auprès de vous soient les plus sécurisants et les moins intrusifs possibles.

Il nous arrivera peut-être de ne pas répondre entièrement à vos attentes, dans ce cas, n'hésitez pas à vous tourner vers nous et à nous en parler pour que nous puissions nous améliorer : c'est ensemble, et avec vos proches, que nous chercherons dans le temps à construire la vie la plus paisible pour vous.

Nous vous remercions de votre confiance.

Lionel DAVID, Directeur



SOMMAIRE

4 /

Présentation de l'établissement

6 /

L'admission dans notre
établissement

7 /

Une équipe pluri-professionnelle à
votre disposition

12 /

Nos locaux

14 /

Les services de la structure

18 /

Votre participation à la vie de
l'établissement

19 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT



79

chambres simples

2

chambres double

81

nombre de places

Situé dans Boulogne Billancourt, l'EHPAD Sainte-Agnès est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que, par dérogation, des personnes de moins de 60 ans.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.



Il dispose de 79 chambres simples et 2 chambres double. Il est organisé en 2 bâtiments de 4 et 6 étages.

Etablissement de la Croix-Rouge française, l'EHPAD Sainte-Agnès est géré par son Directeur, Lionel DAVID.

La Croix Rouge française vous propose, en séjour permanent, des possibilités d'hébergement et d'accompagnement adaptées selon vos besoins.

L'ADMISSION DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT



Vous êtes invité à visiter la structure avec vos proches et à rencontrer les membres de l'équipe. Le dossier d'inscription vous est remis sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription (administratif et médical) dûment complété devra être remis à l'établissement ou transféré via le dispositif régional mis en place (trajectoire).

A l'issue de la visite de pré-admission, et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par la directrice de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également le contrat de séjour qui fixe les modalités de votre accompagnement. Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre établissement.



Deux mois après votre admission, nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de faire un bilan de votre entrée.

Un projet personnalisé sera élaboré ou actualisé avec vous et votre proche (si vous le souhaitez) sur la base de vos attentes et besoins 6 mois après votre entrée.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour) sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

UNE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe administrative



Lionel DAVID
Directeur

«Je suis responsable de la conformité de la gestion de la résidence et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Je suis garant de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Je mobilise les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil, d'accompagnement et de soins.»



Hasna BOUCHNAFA
Agent d'accueil

«Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement ; je m'occupe de votre courrier et/ou de vos abonnements.»



Girlaine HENRY
Assistante

«Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratif, du suivi de la facturation.

Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives ou lors de soucis de facturation.»



Didier BARKATE
Responsable administratif

«Je tiens la comptabilité, les paies et le budget de la résidence.

Vous pouvez déposer vos objets et documents au coffre de la résidence ; la recommandation étant de ne pas conserver d'objets de valeur avec soi.»

L'équipe médicale et paramédicale

L'établissement dispose d'un personnel médical et paramédical assurant une permanence des soins 24H/24.



Dr Philippe VAUTHRIN
Le médecin coordonnateur

« Je suis salarié de l'établissement. Je m'occupe de coordonner les professionnels de santé intervenant dans l'établissement pour que votre parcours de soin soit adapté et cohérent au regard de vos besoins. Je m'assure de la compétence des soignants et de la conformité des pratiques. Je n'ai le droit de prescrire qu'en cas d'urgence. Rassurez-vous : la douleur est une urgence. »



Farah DOUEIHI
L'infirmière coordinatrice

« J'encadre et anime l'équipe soignante afin de garantir vos soins, conformément à votre projet de soins. Je gère le matériel médical. J'organise les hospitalisations et les retours d'hospitalisations. Je suis garant de la qualité et continuité des soins. »



Les infirmiers

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins. Je prends les rendez-vous pour les consultations.»



L'aide-soignant, l'aide-médico-psychologique et l'auxiliaire de vie

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (repas, déplacements, déplacements, installation...) le jour et la nuit et dispense vos soins d'hygiène et de confort. »



Odile GAUTHIER
La psychomotricienne

« J'évalue votre autonomie motrice et sensorielle ; je vous propose des moyens et activités thérapeutiques afin de favoriser votre autonomie. J'aide les autres soignants à préserver votre confort. »



Agnès VIDGRAIN
Notre psychologue

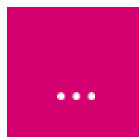
« Je m'assure que votre vie dans la maison vous satisfait. Je viendrais vous voir pour faire un bilan. Vous pouvez m'appeler si vous n'avez pas le moral. »

Les professionnels de santé libéraux



Le médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical, en lien avec notre personnel soignant et le médecin coordonnateur de l'établissement. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé.



Des pédicures, podologues, kinésithérapeutes, orthophonistes peuvent intervenir dans l'établissement selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux et le règlement des consultations est à votre charge (remboursé par les organismes d'assurance maladie). L'établissement vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Les équipes d'hôtellerie et de restauration



Les agents de service d'hôtellerie

« Je vous apporte votre petit déjeuner le matin. Je fais le ménage tous les jours dans votre chambre, dans les salons, les couloirs et les locaux de service. »



Ermelinda PURCEL La Maîtresse de Maison

« Je suis en charge des prestations hôtelières de l'établissement. J'organise les différents services (ménage, blanchisserie, restauration...) et m'assure de la qualité de l'offre fournie »



Sté Restalliance Le cuisinier

« Nous vous proposons une alimentation variée et équilibrée, cuisinée sur place en tenant compte de vos goûts et habitudes et régimes alimentaires. Nous intervenons pour le compte d'un prestataire nommé Restalliance ».



Sté KHALHYGE

KHALHYGE s'occupe de l'entretien de votre linge personnel si vous avez souscrit un forfait linge ».



Rafael NEYRA L'agent de maintenance

« Je m'assure que vous êtes bien installé dans votre chambre – installation et réglage de la télévision, d'autres outils numériques, le cas échéant, des meubles, des tableaux. Je suis responsable de la sécurité du bâtiment et des équipements de la maison. Je peux effectuer de petites réparations. »



Liliane La coiffeuse

Le coiffeur intervenant dans l'établissement sont également à votre disposition, ses tarifs et ses horaires sont affichés. L'agent d'accueil ou l'animateur se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous.



Yohann LIAIGRE L'animatrice

« Je propose chaque semaine un programme d'activité différent. Je vous rencontre à votre arrivée pour que vous me fassiez part de vos préférences et des activités que vous avez toujours privilégiées.

Je participe à votre projet personnalisé et évalue votre intérêt pour les activités auxquelles vous avez participé. Régulièrement, je reviens vers vous pour sélectionner de nouvelles activités.»

NOS LOCAUX



Votre chambre

Chaque chambre est d'une superficie minimum de 20m² et bénéficie des équipements suivants :

- Salle de bain adaptée avec WC
- Lit médicalisé
- Prise de téléphone
- Prise de télévision
- Appel malade



Celle-ci peut être personnalisée avec votre mobilier. Un contrôle de sécurité des installations sera effectué. Tout équipement dangereux pourra être ôté de la chambre.



Les aliments laissés dans la chambre par la famille sont sous la responsabilité de la famille. Attention aux problèmes de conservation – intoxication ! Nous déconseillons fortement ces derniers.

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres plus grandes.



Les espaces communs

Vous serez accompagné pour une visite de votre nouvel environnement dans la semaine qui suit votre arrivée.

La salle à manger, où vous pourrez prendre vos repas en toute convivialité avec les autres résidents de l'établissement.

La salle d'animation, dans laquelle vous pourrez participer aux activités quotidiennes en groupe.



LES SERVICES DE LA STRUCTURE



Les repas

Les petits déjeuners sont servis en chambre. Les habitudes et préférences sont respectées.

La brigade de cuisine prépare dans les cuisines de l'établissement des repas adaptés aux goûts et à l'autonomie des résidents. Ils sont servis dans la salle à manger. Vous pouvez donner votre avis sur les menus et la qualité de la restauration par l'intermédiaire de la commission des menus et à l'occasion d'enquêtes de satisfaction. N'hésitez pas à faire part de vos remarques à l'équipe, nous nous employons à vous satisfaire.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

La décision d'adopter un régime ou des textures modifiées est une décision pluridisciplinaire présentée, discutée avec le résident et sa famille et réévaluée régulièrement.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur (en informant en avance l'équipe administrative ou les infirmières 48H à l'avance).

HORAIRES

Petit déjeuner : à partir de **7 h 30**

Déjeuner : **12 h**

Collation/goûter : **16 h**

Dîner : **18 h 30**



Les animations



Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.

Chaque résident doit se sentir acteur de la vie de la maison et est invité à y participer selon ses goûts et ses aptitudes. L'animatrice propose ou coordonne avec l'aide d'autres intervenants 2 animations par jour qui sont annoncées aux résidents chaque semaine sur les différents tableaux d'affichage.

- Conférences culturelles
- Concert de piano
- Chorale
- Loto
- Art-Thérapie
- Tricot
- Cinéma
- Gymnastique douce
- Revue de presse
- Jeux de mémoire
- Jardinage....

Enfin, de nombreuses sorties et spectacles sont planifiés tout au long de l'année

L'engagement associatif est un axe majeur de notre projet. Ainsi, nos bénévoles viennent ponctuellement toutes les semaines assister et participer aux ateliers avec l'animatrice. Des échanges inter-générationnels sont aussi régulièrement organisés afin de tisser un lien durable entre les résidents et l'extérieur et favoriser le lien social.





Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.



Les visites

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant toute la journée.

En cas de fermeture de l'entrée (entre 20h00 et 07h30), un numéro de téléphone est à disposition pour prévenir les agents de nuit présents.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité.

Vous pouvez également les inviter à partager votre déjeuner en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors d'activités d'animation.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne circulant au sein de l'établissement est soumise au respect du règlement de fonctionnement. Une maison de retraite médicalisée est un lieu de vie et un lieu de soins.



Le courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement au sein de l'établissement. Il vous sera distribué dans votre chambre ou mis à votre disposition à l'accueil.

Nous vous invitons à distinguer le courrier personnel du courrier administratif (avis d'imposition par exemple). Pour éviter toute perte, ce dernier peut être envoyé à l'adresse du référent administratif désigné à l'admission, avec votre accord.



Le dépôt de vos biens et valeurs

Un coffre est à votre disposition pour conserver en toute sécurité vos biens de valeurs. Les modalités et conditions pratiques de ce service sont expliquées dans le règlement de fonctionnement. Il est déconseillé de conserver des objets de valeur dans la chambre. L'établissement ne sera pas responsable de ce qui n'est pas conservé dans le coffre-fort.



Le transport

L'établissement organise votre transport lors de sorties et visites programmées par l'animateur.

Lors de consultation de professionnels médicaux externes, l'infirmière se chargera de la réservation d'un taxi/VSL/ambulance sauf si un de vos proches souhaite vous y conduire. Dans ce cas, ce dernier se chargera de la prise de rendez-vous et en informera le service.



Les aides aux actes administratifs



L'assistante administrative est à votre disposition pour tout renseignement concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible à savoir : les allocations logement, l'aide sociale, un crédit d'impôt. Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.

VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



**Vous pouvez devenir
membre du Conseil de la
Vie Sociale. Ce conseil est
une instance collégiale
qui donne son avis et émet
des propositions sur le
fonctionnement de
l'établissement ; il a vocation
à favoriser la participation des
résidents et de leurs familles.
La/le président(e) du CVS est**

Monsieur Paul GAUJAC

Vous pouvez adresser vos questions et remarques sur l'adresse mail qui est relevée uniquement par vos représentants ou dans la boîte aux lettres ad hoc à l'entrée de la maison.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans et suite à votre accueil dans l'établissement.

Le Directeur de l'établissement et l'équipe se tiennent également à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange. Nous vous invitons à prendre rendez-vous.

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Adresse : 7, avenue Jean Baptiste Clément
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel : 01 41 10 07 40

Mail : mr.steagnes@croix-rouge.fr

Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Possibilité d'accès :
Métro ligne 10 : arrêt Boulogne Jean Jaures
Bus 123 / 260 / 460

